



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.768**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16096- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : INSTANTS D'ÉTÉ _ ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ADOPTION D'AVENANT

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : INSTANTS D'ÉTÉ _ ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ADOPTION D'AVENANT -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La 8ème édition de la manifestation « Instants d'été » a lieu du 03 juillet au 28 août 2011. Le principe de cet événement repose sur des projections de films en plein air, sur la retransmission en direct d'opéras, ainsi que sur la réalisation d'ateliers de sensibilisation et d'éducation à l'image, ateliers organisés à destination des structures de proximité de la Ville. En ce sens, cet événement s'inscrit dans l'un des grands axes définis de la politique culturelle Aixoise en permettant à un large public de se rencontrer dans des lieux privilégiés et d'échanger autour d'"instants" de convivialité.

Le concours de différentes associations, partenaires depuis plusieurs années, contribue au succès de cet événement. L'édition 2011, couvre l'ensemble des mois de juillet et août, participant ainsi à une proposition culturelle estivale plus ouverte pour les Aixois comme pour les touristes, durant un mois d'août traditionnellement peu riche en événements locaux.

Cette année, les « Instants d'été » proposent une programmation éclectique avec 10 soirées de films de fiction en 35 mm pour découvrir ou revisiter les chefs-d'oeuvres du 7ème Art, une soirée Ciné-concert « *Le ciné pianographe* », création cinématographique et musicale concoctée par la « *Compagnie La Rumeur* », deux soirées consacrées à l'opéra avec des retransmissions en direct de l'Archevêché, « *La Traviata* » et du Grand St Jean, « *Acis et Galatée* » en partenariat avec la Festival International d'Art Lyrique. Enfin, une soirée spéciale est dédiée aux courts métrages avec une sélection de films choisis par l'association « Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence ».

En parallèle de ces soirées, des ateliers de sensibilisation à l'image sont réalisés par l'association « *Institut de l'Image* » dans le cadre d'un dispositif national « *Passeur d'Images* » et aboutissent à la réalisation d'un court-métrage qui sera projeté lors d'une première partie de soirée.

La manifestation « Instants d'été » se déroule dans plusieurs parcs et jardins de la Ville et irrigue le territoire de la Commune en s'installant successivement au Théâtre de Verdure, au Musée Granet, au Parc Rambot, au Pavillon Vendôme, dans la cour Carrée de la Cité du Livre, au Parc de la Torse, dans le jardin de la Bastide du Jas de Bouffan et, enfin, au Parc Jourdan. Cet événement favorise ainsi la mobilité des publics et fait de ces lieux un espace culturel de rencontres autour d'expressions artistiques cinématographiques.

Ces propositions ont été validées le 18 mai 2011.

Aussi, pour assurer le bon déroulement de cette 8ème édition des « Instants d'été », je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association Institut de l'Image une subvention complémentaire de 7 500 euros (*sept mille cinq cent euros*) dans le cadre de la manifestation « Les Instants d'Eté » ;
- **DIRE** que cette somme sera imputée au chapitre 9233 6574 1861 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant n°5 à la convention d'objectifs pluriannuelle établie entre la Ville et l'association Institut de l'Image ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée à le signer ainsi que tous documents afférents.

**2011.768 - INSTANTS D'ÉTÉ _ ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ADOPTION
D'AVENANT**

Présents et représentés	: 47
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-0476

Entre,

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Maryse JOISSAINS-MASINI, ou par l'élu délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
désignée sous le terme « **La Ville** »,

d'une part,

et

l'Association dénommée « Institut de l'Image » association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est situé Cité du livre, 8 – 10 rue des Allumettes, 13090 Aix en Provence, n° SIRET 383 343 555 00017 représentée par son(sa) Président(e) en exercice désignée sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

Préambule

Par délibération du 11 mai 2009 N° 2009-0476, la ville d'Aix-en-Provence a attribué une subvention de fonctionnement de 30.000€ et adopté la convention d'objectifs pluriannuelle 2009-2011.

Il convient aujourd'hui d'attribuer à l'association une subvention complémentaire d'un montant de 7 500€ pour sa participation à la manifestation « Instants d'été »

Article 1

L'article 4 intitulé « Montant des subventions et conditions de paiement » est modifié afin de porter à 37 500€ le montant global de la subvention octroyée par la Ville à l'Association pour l'exercice 2011.

Le versement de la subvention complémentaire de 7 500€ pour l'année 2011 s'effectuera en une seule fois dès le vote du Conseil Municipal.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs 2009-2011 établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Commune
(Dates et signatures)

Pour l'association
(Dates et signatures)